

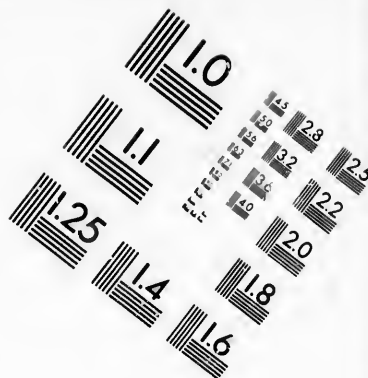
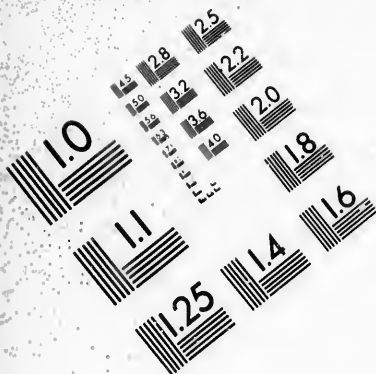
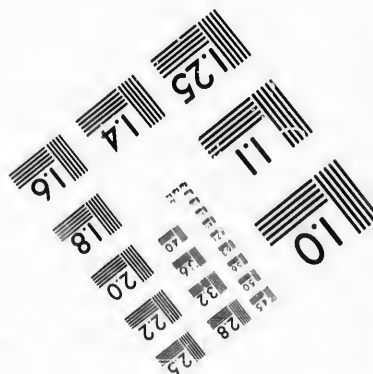
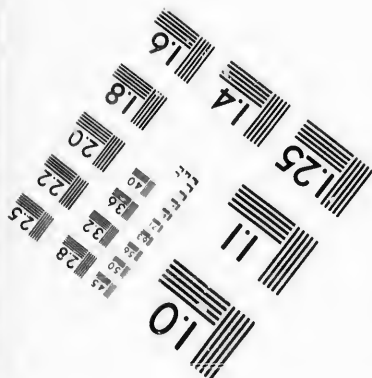
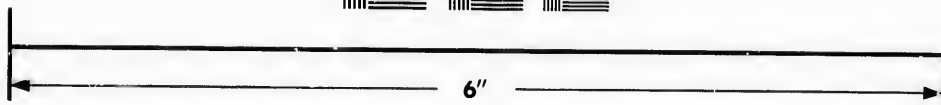
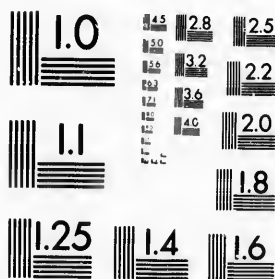


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

**23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503**

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1987

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

- ☒ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

La page de titre de l'étiquette est reliée comme étant la dernière page du livre mais filmée en premier sur la fiche.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
☐	☐	☐	☐	☒	☐
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

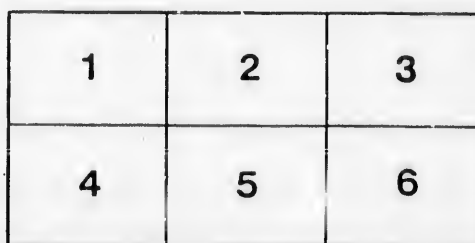
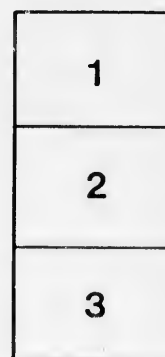
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol $\rightarrow$ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole $\rightarrow$ signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



DÉCLARATION

DE

L'ASSOCIATION LOYALE

CANADIENNE.

DECLARATION

DES

VUES ET MOTIFS

DE

L'ASSOCIATION LOYALE CANADIENNE

DU DISTRICT DE MONTREAL.



ENCOURAGE' par l'extension rapide que prend chaque jour l'Association LOYALE CANADIENNE dans nos Campagnes, et déterminé par les prétentions injustes de cette fraction de nos co-sujets d'origine Britannique qui, dans le but avoué de ravir à la majorité des habitants de ce pays toute influence constitutionnelle, profite avec ardeur de la fausse position où nous ont placés les déplorables tentatives d'un petit nombre de nos compatriotes égarés, pour attaquer nos institutions avec acharnement et mauvaise foi; reposant toute confiance dans la bonté de notre Auguste et Bien-aimée Souveraine, ainsi que dans la justice et l'impartialité de son Gouvernement, et convaincu que de notre zèle à défendre notre religion, notre langue et nos usages, dépendront leur maintien et leur conservation dans cette Province; le Comité de l'Association Loyale Canadienne pour la Ville de Montréal, en faisant appel à tous les vrais amis du pays et en les invitant, dans l'intérêt général, à réunir leurs efforts aux siens, laissant de côté toutes préventions, jalousies et répugnances, croit devoir expliquer particulièrement et publiquement les motifs qui ont donné lieu à la formation de cette Association, ainsi que les objets qu'elle a eu en vue en la formant.

On ne peut se dissimuler qu'il existe encore un grand nombre d'abus qui pèsent également sur tous les habitants de cette Province et retardent les progrès de sa prospérité.

Jusqu'ici on ne s'est que trop attaché à des discussions oiseuses et souvent envenimées par l'esprit de parti, sur des objets qui n'étaient certainement pas la cause principale du malaise politique sous lequel languissait le pays.

La triste expérience que l'on vient de faire des suites de cet écart d'une sage politique, doit engager tout bon citoyen à revenir à de meilleurs principes, et à abandonner toutes vues secondaires pour ne s'occuper que des intérêts majeurs de la Province.

Les hommes qui ont guidé le Parti Réformiste, se sont, depuis quelques années, grandement abusés sur leur mission. Ils ont perdu de vue les améliorations qu'il était en leur pouvoir d'opérer, pour ne s'attacher qu'à l'introduction de théories douteuses, et dont la mise en pratique pouvait entraîner les plus graves inconvénients. Une fois les bornes dépassées, il leur a été impossible de s'arrêter, et leurs exigences toujours croissantes les ont enfin précipités dans l'égarement qui a failli détruire toutes nos libertés, comme tout espoir d'arriver à une réforme raisonnable.

En exposant ainsi ses sentimens sur les malheureuses circonstances qui ont, avec d'autres ci-après citées, contribué à amener la crise que nous venons d'éprouver, le Comité n'entend pas faire le procès du passé, mais uniquement en expliquer les fautes et faire concevoir que son but sera d'éviter les mêmes erreurs.

Une des causes, et l'on doit dire la première et principale cause des maux qui ont si longtemps affligé ce pays, a été la constante opposition et les prétentions outrées d'une petite fraction de nos co-sujets, qui, se targuant d'une origine particulière, n'ont jamais voulu faire un seul peuple avec nous.

Ces hommes trop longtemps l'objet d'un favoritisme odieux, se sont persuadés qu'ils étaient appelés à toutes les places, à tous les honneurs, à tous les avantages dont la disposition appartient au Gouvernement, et ils ne se sont appliqués qu'à éloigner de l'administration la masse entière de nos compatriotes, qu'à les calomnier afin de continuer l'exploitation qu'ils avaient si avantageusement commencée. Ce fut l'existence de cette faction et les abus qu'elle perpétua qui firent naître le parti réformiste, dont le généreux patriotisme soutint longtemps contre elle une honorable opposition.

Malheureusement, la violence, la précipitation et plus encore les prétentions également outrées de quelques uns de ses chefs, ont, depuis quelques années, mis en péril les réformes déjà faites, comme celles qui pouvaient être obtenues par la suite.

Les événements déplorables qui viennent de se passer ont fait triompher la faction qu'il était essentiel de contenir; elle s'empare aujourd'hui de fautes isolées pour les rendre générales, et obtenir par là le renversement de toutes les institutions que nous tenons de la capitulation et de la bienveillance de feu Notre Auguste Monarque George III, de Glorieuse Mémoire.

Mais le Parti Réformiste n'est pas anéanti par les écarts et la chute d'un petit nombre d'individus. Son esprit se retrouvera toujours au milieu de la masse entière des habitants, de toute origine, qui professent le véritable libéralisme consistant dans l'exercice et le maintien de droits égaux.

C'est à cette masse entière de ses co-sujets que le Comité de l'Association Loyale Canadienne fait aujourd'hui appel, en l'invitant à se rallier autour de l'heureuse Constitution que nous possédons, et qui assure également à chacun la même somme de franchise et de liberté, ainsi que le libre exercice de sa langue et de sa religion.

Parmi les réformes auxquelles nous devons tendre pour arriver à la régénération de ce Pays, il en est qui dépendent de la Métropole, et nous devons croire que, dans l'intérêt de sa Colonie, elle nous les verra solliciter avec bienveillance. Il en est d'autres aussi qui sont à la disposition de notre législature locale et que le peuple de cette Province pourra obtenir en dirigeant toute son attention sur le choix de ses Représentants.

Nous pouvons désigner parmi les premières :—1o. La composition des deux Conseils Exécutifs et Législatifs, qui doit rester à la nomination de la Couronne, mais qui doit être entourée de garanties capables de prévenir les maux que ces deux corps ont pu occasionner, à plusieurs reprises, dans les affaires publiques. C'est en continuant la réforme et en la conformant surtout à l'esprit qui dicta la Constitution de 1791, qu'on parviendra à ramener l'harmonie dans la marche de l'administration et à mettre enfin un terme à la lutte des partis, si préjudiciable à l'intérêt comme à la prospérité publique.

2o. Le cumul des places, qui n'a servi qu'à créer de funestes jalousies et à entretenir inutilement un nombre de sinécuristes constamment opposés aux améliorations qui pouvaient nuire à leurs intérêts.

3o. Le droit d'appropriation des revenus, réservé à la Législature Provinciale; mais avec l'octroi d'une liste civile capable d'assurer le service de l'administration civile et judiciaire du Pays.

4o. L'immovibilité des Juges, afin de leur donner une indépendance qu'ils n'ont point et qu'ils devraient cependant avoir dans l'intérêt de la justice; plaçant toutefois cette immovibilité sous certaines restrictions spécifiées de bonne conduite et d'intégrité.

5o. La création, dans cette Province, d'un tribunal, pour prendre connaissance et juger des délits commis par les fonctionnaires publics.

Parmi les secondes nous désignerons : 1o. Des modifications dans notre système judiciaire qui par suite de l'accroissement de la population et de l'extension des établissements, repose aujourd'hui sur des bases insuffisantes et mal adaptées au besoin du Pays, exposant les habitants éloignés à des dépenses ruineuses qui dans bien des cas produisent de vrais dénis de justice; ajoutant à cette réforme celle de la Cour d'Appel qui par sa constitution est incapable de remplir le but de son institution.

2). La revision des loix concernant la Tenure Féodale dans le but d'en faire disparaître les dispositions qui peuvent nuire à l'accroissement des propriétés et aux entreprises de l'industrie en ménageant toutefois les intérêts et les droits actuels du Seigneur et du Censitaire.

3o. Des modifications également dans les loix qui règlent le Douaire Continu, dont l'effet est souvent d'amener la ruine des familles et d'empêcher une foule de transactions de se conclure avec avantage.

4o. L'établissement d'un système hypothécaire qui protège à la fois le propriétaire et son créancier, et qui permette aux Capitaux de reposer avec sûreté sur un gage certain.

5. Des loix de Commerce qui en règlent mieux les intérêts et la sûreté, ainsi que des arrangements mutuels avec la Province voisine dans le but de faciliter autant que possible, ses communications commerciales avec la nôtre. C'est en étendant la chaîne du commerce des deux Provinces qu'on imprimera une plus grande vigueur à l'industrie et à l'agriculture, sources principales de la richesse d'un pays.

Telles sont, entre autres moins importantes, les réformes sur lesquelles se portera plus particulièrement l'attention de l'Association, dans le but de lever tous les obstacles qui se sont opposés jusqu'à ce jour à la prospérité de ce Pays et l'ont empêché de se mettre au niveau de ceux qui l'entourent malgré les avantages que pouvaient lui procurer son étendue, la salubrité de son climat, l'extrême fertilité de son sol, et plus encore le caractère de ses habitans dont la presque totalité descend des deux peuples les plus civilisés et les plus industrieux de l'Europe.

D'après l'exposé ci-dessus des vues et des sentimens de l'Association Loyale Canadienne, son objet sera donc :—1o. De travailler avec ardeur à ramener l'union et la bonne intelligence entre tous les sujets de Sa Majesté en cette Province comme étant les seules bases sur lesquelles peut s'appuyer la prospérité générale.

2o. De s'opposer à tous partis extrêmes et à toutes doctrines subversives de la morale ou de l'ordre public.

3o. De propager toutes celles propres à assurer le bonheur du peuple et à raffermir et étendre ses institutions.

4o. D'employer toute son influence à l'encouragement de l'Agriculture, des manufactures et du commerce du Pays ainsi qu'à l'augmentation et amélioration de ses communications intérieures et de celles nécessaires à ses relations avec les Provinces voisines.

5o. De travailler à répandre les bienfaits de l'éducation dans toutes les classes du peuple ; l'étendue de ses connaissances sur les liens réciproques de la Société pouvant seule former la mesure de sa modération et assurer le repos et la marche du gouvernement.

6o. De maintenir de toutes ses forces l'union avec la Mère-Patrie et une juste subordination à son autorité.

7o. Enfin de veiller attentivement à la conservation de tous les droits, libertés et privilèges qui sont garantis par la Constitution au peuple de cette Province ; s'opposant dans ce but, et avec toute l'énergie dont elle sera capable, à toutes demandes tendantes à la réunion des deux Provinces, qui aurait l'effet de détruire tous ces avantages et de replonger pour un tems indéfini la Province dans le trouble et la confusion.

PRE. DE ROCHEBLAVE, *Président.*

H. GUY,
H. E. BARRON, } *Secrétaires.*

Montréal, le 1er Février, 1838.

